



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal,
Tenue le lundi 6 juin 2022 à 20 h, à la salle du conseil municipal,
Située au 75, route Saint-Gérard au Collège de Saint-Damien.**

Sont présents : Mme Annick Patoine, conseillère siège #2
 Mme Line Fradette, conseillère siège #3
 M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
 M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
 M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Normand Mercier, conseiller siège #1 est absent.

1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

2022-06-01

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 mai 2022.**
- 4. Adoption des dépenses de mai 2022.**
- 5. Dossier(s) - administration**
 - 5.1 Création d'une réserve financière pour le développement du Domaine du Lac-Vert.
 - 5.2 Création d'une réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.
 - 5.3 Création d'une réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.
 - 5.4 Honoraires supplémentaires, RCGT.
 - 5.5 Prêt temporaire de 832 395 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres.
 - 5.6 Prêt temporaire de 2 150 353 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 1.9 kilomètre.
 - 5.7 Promesse d'achat du lot 6 426 096, remboursement.
 - 5.8 Frais de déplacement.
 - 5.9 Effondrement d'un bâtiment de services au Domaine du Lac-Vert, assurances.
- 6. Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement**
 - 6.1 Demande pour l'installation d'un dôme au 241, chemin Métivier.
 - 6.2 Autorisation pour la séparation du lot 5 164 986.
 - 6.3 Sécurité des immeubles du secteur des Pavillons.
 - 6.4 CPTAQ, Succession Marcel Goulet.
 - 6.5 Demande au 79, route Saint-Gérard, zonage.
 - 6.6 Protocole d'entente PRIMADA, signataire.



-
- 6.7 Parc des Sœurs, étude géotechnique jeux d'eau.
 - 6.8 Parc des Sœurs, achat de bollards d'éclairage.
 - 6.9 Parc des Sœurs, murets de l'Agora.
 - 6.10 Parc des Bâtisseurs, panneaux d'interprétation.
 - 7. Dossiers(s) – services publics**
 - 7.1 Demande de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance.
 - 7.2 Confirmation de substitution des travaux pour le 9^e Rang.
 - 7.3 Offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux du rang de la Pointe-Lévis.
 - 7.4 Réfection du rang de la Pointe-Lévis, soumissions.
 - 7.5 Scellement de fissures 2022, soumissions.
 - 7.6 Fermeture du bureau municipal durant la période estivale.
 - 8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**
 - 8.1 Mon village, ma famille 2022.
 - 8.2 Achat d'un tableau électronique, aréna.
 - 8.3 Amicale de golf 2022.
 - 8.4 Convention de donation, Télé-Nous.
 - 8.5 Convention de donation, Centenaire de Saint-Damien-de-Buckland.
 - 9. Correspondance et information**
 - 9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs.
 - 9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert.
 - 9.3 Tournoi de golf du CISSS.
 - 9.4 Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien.
 - 9.5 150^e de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, parade.
 - 9.6 Demande de Pascal Patoine pour le lot 3 930 288. **(ajout)**
 - 9.7 Demande de Julie Bilodeau et Mathias Potvin pour le lot 5 164 986. **(ajout)**
 - 10. Période de questions.**
 - 11. Levée de l'assemblée.**

Adopté unanimement

2022-06-02

3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 mai 2022

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 2 mai 2022 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

2022-06-03

4- Adoption des dépenses de mai 2022

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **466 423.96 \$** et des salaires de **71 683.49 \$** en date du 6 juin 2022 pour les dépenses de mai 2022.

Adopté unanimement

5- Dossier(s) – administration



2022-06-04

5.1 Création d'une réserve financière pour le développement du Domaine du Lac-Vert

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil procède à la création d'une réserve financière pour le développement du Domaine du Lac-Vert.

Adopté unanimement

2022-06-05

5.2 Création d'une réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil procède à la création d'une réserve financière pour le développement du Parc des Sœurs.

Adopté unanimement

2022-06-06

5.3 Création d'une réserve financière pour le développement du site de la Maison mère

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil procède à la création d'une réserve financière pour le développement du site de la Maison mère.

Adopté unanimement

2022-06-07

5.4 Honoraires supplémentaires, RCGT

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil assume les honoraires supplémentaires de 4 600 \$ pour la préparation de l'audit de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Adopté unanimement

2022-06-08

5.5 Prêt temporaire de 832 395 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection du rang Trois-Pistoles sur 1 600 mètres

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est actuellement en cours, soit le règlement no 04-2022 (travaux du rang Trois-pistoles);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland recevra, au cours des prochaines années, une subvention pour défrayer une partie des coûts de ces travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet soutien;



CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de crédit variable au montant de 832 395 \$ faite à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit que le taux d'intérêt sur ce prêt sera au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,50% l'an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal accepte le contenu du projet de « CONTRAT DE PRÊT » de la Caisse Desjardins de Bellechasse, préparé par M. Louis Audet, directeur de comptes et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer ce contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

2022-06-09

5.6 Prêt temporaire de 2 150 353 \$ pour les travaux d'asphaltage et de réfection du rang de la Pointe-Lévis sur 1.9 kilomètre

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt est actuellement en cours, soit le règlement no 05-2022 (travaux du rang de la Pointe-Lévis);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland recevra, au cours des prochaines années, une subvention pour défrayer une partie des coûts de ces travaux dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet accélération;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut contracter, par résolution, un emprunt temporaire pour le paiement total ou partiel des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en vertu de l'article 1093 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de contrat de crédit variable au montant de 2 150 353 \$ faite à la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par la Caisse Desjardins de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE cette offre prévoit que le taux d'intérêt sur ce prêt sera au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, majoré de 0,50% l'an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal accepte le contenu du projet de « CONTRAT DE PRÊT » de la Caisse Desjardins de Bellechasse, préparé par M. Louis Audet, directeur de comptes et autorise le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, à signer ce contrat, pour et au nom de la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

Adopté unanimement

2022-06-10



5.7 Promesse d'achat du lot 6 426 096, remboursement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une promesse d'achat avec M. Marcel Pronovost pour la vente du lot 6 426 096;

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de la part de M. Pronovost;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que la municipalité rembourse l'acompte versé par M. Marcel Pronovost lors de la signature de la promesse d'achat du lot 6 426 096.

Adopté unanimement

2022-06-11

5.8 Frais de déplacement

CONSIDÉRANT QUE les frais de déplacement sont fixés à 0.42 \$ du kilomètre pour les déplacements à l'extérieur de la municipalité depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût du carburant depuis quelques mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil augmente à 0,54 \$ du kilomètre les frais de déplacement à l'extérieur de la municipalité.

Adopté unanimement

5.9 Effondrement d'un bâtiment de services au Domaine du Lac-Vert, assurances

La municipalité a reçu une indemnisation de la compagnie d'assurance d'un montant de 90 559,05 \$ en lien avec l'effondrement d'un bâtiment de services au Domaine du Lac-Vert. Le conseil est d'accord avec cette proposition de remboursement.

6- Dossier(s) - aménagement, urbanisme, inspection et développement

6.1 Demande pour l'installation d'un dôme au 241, chemin Métivier

Le conseil est d'accord pour aller de l'avant avec la procédure de changement de zonage pour l'installation d'un dôme au 241, chemin Métivier.

2022-06-12

6.2 Autorisation pour la séparation du lot 5 164 986

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour la construction d'un jumelé sur le lot 5 164 986;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser par résolution la séparation de ce lot;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil autorise la séparation du lot 5 164 986 pour la construction d'un jumelé.

Adopté unanimement

2022-06-13

6.3 Sécurité des immeubles du secteur des Pavillons

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des immeubles du secteur des Pavillons laisse à l'abandon l'ensemble de ses bâtiments depuis quelques années;

CONSIDÉRANT les avis d'infractions envoyés au propriétaire et qu'aucune mesure n'a été prise par celui-ci à la suite de ces avis;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a dû intervenir à plusieurs reprises au niveau des bâtiments de ce secteur;

CONSIDÉRANT le risque élevé d'évènements malheureux pouvant survenir dans ces bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par la conseillère Annick Patoine et résolu :

QUE le conseil autorise notre inspecteur municipal, M. Francis Rioux et le chef pompier de la Régie incendie Bellechasse-Sud, M. Steeve Therrien à débiter des démarches pour sécuriser ces bâtiments;

QUE le conseil mandate la juriste de la municipalité à entamer des procédures légales pour rendre sécuritaire les bâtiments du secteur des Pavillons.

Adopté unanimement

2022-06-14

6.4 CPTAQ, Succession Marcel Goulet

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean Goulet, liquidateur successoral de la Succession Marcel Goulet, s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour prolonger la durée de l'autorisation 407944, et ce, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour l'exploitation d'une gravière et l'entreposage d'agrégats sur les lots 3 588 613, 3 929 213, 3 929 214, 3 929 215 et 3 929 216 en la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, MRC de Bellechasse sur une superficie totale de 129 638 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU'il s'adresse également à la CPTAQ pour prolonger la durée de l'autorisation 407944, et ce, pour une utilisation à une fin autre qu'agricole, soit pour une aire d'entreposage d'agrégats provenant de la gravière sur les lots 3 586 592 et 3 929 806, en la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, MRC de Bellechasse sur une superficie totale de 26 950 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de la demande pour prolonger la durée de l'autorisation 407944 représente une superficie totale de 156 588 mètres carrés;



CONSIDÉRANT QUE la Succession Marcel Goulet désire poursuivre l'exploitation de sa gravière localisée sur notre territoire pour une période additionnelle de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises G. Pouliot Ltée exploite ce site depuis la fin des années 1990;

CONSIDÉRANT QUE la période terminée était suffisante pour répondre à la demande et que le contexte actuel de la COVID-19 (retard de commandes) ne justifie aucunement le prolongement de l'exploitation du site;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes concernant le mauvais voisinage de cette entreprise au fil des années;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est montrée défavorable au prolongement de l'autorisation 407944 dans la résolution 2021-03-14;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu que le conseil municipal réitère son opposition au prolongement de l'autorisation 407944, et ce, pour les motifs évoqués dans le présent préambule.

6.5 Demande au 79, route Saint-Gérard, zonage

Les propriétaires du 79, route Saint-Gérard veulent débiter un processus de changement de zonage. Notre inspecteur municipal, M. Francis Rioux, s'occupe de ce dossier.

2022-06-15

6.6 Protocole d'entente PRIMADA, signataire

CONSIDÉRANT la confirmation d'une aide financière à la municipalité de 100 000 \$ pour l'aménagement du Parc des Bâisseurs dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente relatif à l'octroi de cette aide financière doit être signé par les représentants de la municipalité et du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu d'autoriser le maire, M. Sébastien Bourget, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité Amie des Aînés (PRIMADA).

Adopté unanimement

2022-06-16

6.7 Parc des Sœurs, étude géotechnique jeux d'eau

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique sur le terrain visé pour la construction de jeux d'eau au Parc des Sœurs est nécessaire afin de déterminer la nature et les propriétés du sol et d'obtenir des recommandations quant à la conception et la construction de l'aire de jeux;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions conformes;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu d'accepter la soumission de « Consultation Geotex inc. » pour la réalisation d'une étude géotechnique comprenant des forages, des analyses d'échantillons en laboratoire et l'émission d'un rapport, au coût de 9 310 \$ + les taxes.

Adopté unanimement

2022-06-17

6.8 Parc des Sœurs, achat de bollards d'éclairage

CONSIDÉRANT QUE de l'éclairage est prévu au plan et devis d'aménagement du Parc des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE les architectes paysagers ont recommandé un modèle commercial de bollards d'éclairage qui satisfait le comité Cœur villageois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme du fabricant québécois « Snoc 1954 Inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu d'accepter la soumission de « Snoc 1954 Inc. » pour l'achat et la livraison de 12 bollards d'éclairage (série B2, 25 watts, 48 pouces de hauteur), au coût de 11 820 \$ + les taxes.

Adopté unanimement

2022-06-18

6.9 Parc des Sœurs, murets de l'Agora

CONSIDÉRANT QU'une agora avec murets est prévue au plan et devis d'aménagement du Parc des Sœurs;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission conforme de Richard Lamontagne paysagiste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu d'accepter la soumission de Richard Lamontagne paysagiste pour l'achat de murets et de blocs de couronnement au coût de 13 000 \$ + les taxes pour la réalisation de l'agora au Parc des Sœurs.

Adopté unanimement

2022-06-19

6.10 Parc des Bâtisseurs, panneaux d'interprétation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite installer des panneaux d'interprétation mettant en lumière certaines innovations historiques au Parc des Bâtisseurs;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Centre d'archives de la Société historique de Bellechasse a les compétences pour réaliser un tel mandat et qu'il a déposé une offre de services;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette d'accepter l'offre de services de la Société historique de Bellechasse qui inclut la recherche documentaire, la numérisation des documents et le paiement des droits d'auteur ainsi que la rédaction et la révision linguistique des panneaux d'interprétation, au coût de 1 600 \$ + les taxes.

Adopté unanimement

7- Dossiers(s) – services publics

2022-06-20

7.1 Demande de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a reçu une demande d'aide financière de la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance qui veut réaliser une étude de faisabilité pour la réaffectation du Collège de Saint-Damien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'accord pour donner son appui à la Fondation pour la phase de l'étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu :

QUE le conseil municipal procède au vote pour accorder un don 1 000 \$ à la Fondation Saint-Joseph de l'Espérance pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la réaffectation du Collège de Saint-Damien;

QUE ce montant soit conditionnel à la réalisation de ladite étude;

Pour : Annick Patoine, Line Fradette, Simon Bissonnette

Contre : Gaétan Labrecque, Jean-Louis Thibault

Proposition acceptée

7.2 Confirmation de substitution des travaux pour le 9^e Rang

La municipalité a reçu la confirmation que le ministre des Transports accepte que l'aide financière de 60 000 \$ prévu pour le rang Trois-Pistoles soit déplacée vers le 9^e rang. Les travaux devront être réalisés d'ici la fin de l'année.

2022-06-21

7.3 Offre de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux du rang de la Pointe-Lévis.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a sollicité des soumissionnaires pour des services professionnels pour le contrôle qualitatif pour l'asphaltage et la réfection d'une partie du rang de la Pointe-Lévis;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des offres conformes de la part de trois (3) soumissionnaires;



CONSIDÉRANT QUE la firme « Nvira » a déposé la plus basse soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu d'accepter la soumission de la firme « Nvira » pour le contrôle qualitatif pour l'asphaltage et la réfection d'une partie du rang de la Pointe-Lévis au coût de 32 281,53 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement

2022-06-22

7.4 Réfection du rang de la Pointe-Lévis, soumissions

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal La Voix du Sud pour les travaux de réfection du rang de la Pointe-Lévis;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) compagnies ont soumis des offres dans le délai imparti, soit à 10 h, le lundi 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les offres présentées variaient de 1 936 583.85 \$ à 2 117 856.75 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure offre soumise provient de la compagnie « Construction Abénakis »;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no 05-2022 pour la réalisation de ces travaux est dans l'attente de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sera défrayée par une aide financière provenant du Programme d'aide à la voirie locale, volet accélération;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu que le conseil municipal approuve l'offre de la compagnie « Construction Abénakis » au montant de 1 936 583.85 \$ incluant les taxes pour la réalisation des travaux.

QUE les travaux seront réalisés selon les plans et devis préparés par les ingénieurs de la MRC de Bellechasse (projet 030-ING-1602).

2022-06-23

7.5 Scellement de fissures 2022, soumissions

CONSIDÉRANT l'invitation à soumettre une offre de prix pour le scellement de fissures 2022 préparée par le directeur général, M. Vincent Drouin;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies spécialisées ont soumis une offre dans le délai fixé et que la meilleure soumission reçue provient de la compagnie « Scellements J.F. Inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyée par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Scellements J.F. Inc. » pour la fourniture de 1 500 mètres linéaires de scellement de fissures pour un montant de 2,05 \$ du mètre linéaire excluant les taxes.



Adopté unanimement

2022-06-24

7.6 Fermeture du bureau municipal durant la période estivale

Il est proposé par la conseillère Annick Patoine, appuyée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le bureau municipal ferme à midi les vendredis pour la période estivale du 24 juin au 2 septembre 2022.

Adopté unanimement

8- Dossier(s) - aréna, loisirs, développement communautaire et culturel

8.1 Mon village, ma famille 2022

L'activité « Mon village, ma famille 2022 » aura lieu le samedi 11 juin au terrain municipal des loisirs. En cas de pluie, l'activité aura lieu à l'aréna.

2022-06-25

8.2 Achat d'un tableau électronique, aréna

CONSIDÉRANT l'invitation à soumettre une offre de prix pour l'achat d'un tableau électronique pour l'aréna préparée par le directeur des loisirs, M. Jimmy Trahan;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies spécialisées ont soumis une offre dans le délai fixé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Pointage PRO » pour la fourniture d'un tableau électronique pour l'aréna, au montant de 13 630, 81 \$ excluant les taxes.

Adopté unanimement

8.2 Amicale de golf 2022

Le 20^e anniversaire de l'amicale de golf aura lieu le 9 juillet prochain. La formule de la ronde de golf suivi d'un souper sera de retour. Monsieur le maire invite les gens à participer à l'amicale de golf 2022.

2022-06-26

8.4 Convention de donation, Télé-Nous

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite faire don de son inventaire de cassettes VHS totalisant 16 947 minutes d'enregistrement de la chaîne Télé-Nous;

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Bellechasse accepte les documents du fonds;



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, secondée par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la donation des cassettes VHS de l'émission Télé-Nous et autorise notre agente de développement, Mme Marie-Hélène Labbé à signer la convention de donation en faveur de la municipalité.

2022-06-27

8.5 Convention de donation, Centenaire de Saint-Damien-de-Buckland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite faire don de divers documents ayant servi à l'organisation de la fête du Centenaire de Saint-Damien-de-Buckland en 1982;

CONSIDÉRANT QUE la Société Historique de Bellechasse accepte les documents du fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, secondé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la donation de divers documents de la fête du Centenaire de Saint-Damien-de-Buckland et autorise notre agente de développement, Mme Marie-Hélène Labbé à signer la convention de donation en faveur de la municipalité.

9- Correspondance et information

9.1 Suivi du développement du Parc des Sœurs

L'échéancier suit son cours, les travaux vont commencer plus intensément à la mi-juin pour se terminer avant la période des vacances. Concernant le Parc des Bâisseurs, la première phase du projet va se conclure d'ici la fin de la semaine.

9.2 Suivi du développement du Domaine du Lac-Vert

En attendant le départ de la Congrégation, le conseil d'administration travaille sur les plans et devis de la Maison Saint-Bernard. Par la suite, les administrateurs vont analyser la gestion des coûts énergétiques des bâtiments.

2022-06-28

9.3 Tournoi de golf du CISSS

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par la conseillère Annick Patoine et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat de deux (2) billets pour la ronde de golf d'une valeur de 300 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation Jeunesse du CISSS de Chaudière-Appalaches.

9.4 Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien

La municipalité a reçu une somme de 124 825 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien.

9.5 150^e de la municipalité de Saint-Léon-de-Standon, parade



La municipalité ne participera pas à la parade du 150^e de Saint-Léon-de-Standon.

9.6 Demande de Pascal Patoine pour le lot 3 930 288

Monsieur le maire fait la lecture de la lettre de Pascal Patoine concernant l'accès au Parc des Bâtisseurs sur le lot 3 930 288. Après discussion, le conseil va réanalyser la demande et revenir à M. Patoine d'ici peu.

9.7 Demande de Julie Bilodeau et Mathias Potvin pour le lot 5 164 986 (ajout)

Monsieur le maire fait la lecture des lettres de Julie Bilodeau et Mathias Potvin concernant la présence d'un jumelé sur le lot 5 164 986 et la mise en place d'une haie à l'arrière de leurs lots. Après discussion, le conseil va réanalyser la demande et revenir à Mme Bilodeau et M. Potvin d'ici peu.

10- Période de questions

2022-06-29

11- Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 22h40.

Sébastien Bourget, maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier